



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS (CI-APRÈS LE (OU LES) « TITRE(S) DE CRÉANCE ») PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE, ALTERNATIF À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE « ACTIONS ».

CODE ISIN : FR001400EQ75

ÉMETTEUR : Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.⁽¹⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. et de son Garant.

GARANT : The Goldman Sachs Group, Inc⁽²⁾

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE : 4 ans. En cas de revente avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.

ÉLIGIBILITÉ : Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION : Du 3 janvier 2023 au 14 avril 2023⁽³⁾.

1. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

2. Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 06/12/2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

3. Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du titre de créance peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 14/04/2023, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

**Communication à caractère promotionnel
et non de nature réglementaire**

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas
simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Objectif Rendement Avril 2023

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

« Objectif Rendement Avril 2023 » est un titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Le titre de créance s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance « Objectif Rendement Avril 2023 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 14/04/2023 (soit la fin de la période de commercialisation du produit) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à la date d'échéance.**

Les titres de créance « Objectif Rendement Avril 2023 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « Objectif Rendement Avril 2023 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) Nets communiqués dans ce document sont calculés entre le 14/04/2023 et la date d'échéance⁽¹⁾. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

CARACTÉRISTIQUES

- L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice EURO STOXX 50® Index (Price EUR) (code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E) qui est **calculé dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis**. Le remboursement du produit « Objectif Rendement Avril 2023 » est conditionné à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® Index (Price EUR), nommé ci-après « l'Indice ».
- Un investissement d'une durée de 4 ans.
- Le versement d'un coupon annuel de 4% aux dates de constatation annuelle⁽¹⁾.
- Un remboursement du capital initial à l'échéance (le 21 avril 2027) si, à la date de constatation finale (le 14 avril 2027), la performance de l'Indice est supérieure ou égale à -65% depuis la date de constatation initiale (le 31 mars 2022). **Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

AVANTAGES

- De la fin de l'année 1 à la fin de l'année 4, l'investisseur reçoit un coupon annuel de 4% au titre de chaque année⁽¹⁾.
- À l'échéance des 4 années, si la performance de l'Indice est supérieure ou égale à -65% depuis la date de constatation initiale (le 14 avril 2023), l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum est alors de 2,94%).

INCONVÉNIENTS

- **Le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant du capital initialement investi. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi.** En cas de revente du titre de créance avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de remboursement final⁽¹⁾.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du **coupon fixe plafonné** à 4%⁽²⁾ par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 2,94%).
- L'investisseur est exposé à un éventuel **défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre) de l'Émetteur et du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. La performance d'un indice dividendes non-réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**
- Le rendement du titre de créance « Objectif Rendement Avril 2023 » à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau final de l'Indice autour du seuil de -65% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50® INDEX (PRICE EUR)

L'indice EURO STOXX 50®, dividendes non-réinvestis, est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète la structure et le développement économique de la Zone Euro.

Les dividendes éventuellement détachés par les actions qui composent cet indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.

Il est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux STOXX Limited. Le poids de chaque valeur dans l'Indice est ajusté sur la base de sa capitalisation boursière, ainsi qu'en proportion du nombre de Titres disponibles sur le marché. Par conséquent, le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'indice peut évoluer au cours du temps. La composition de l'Indice est revue tous les ans afin de maintenir cette représentativité.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/>, code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E, code ISIN : EU0009658145.

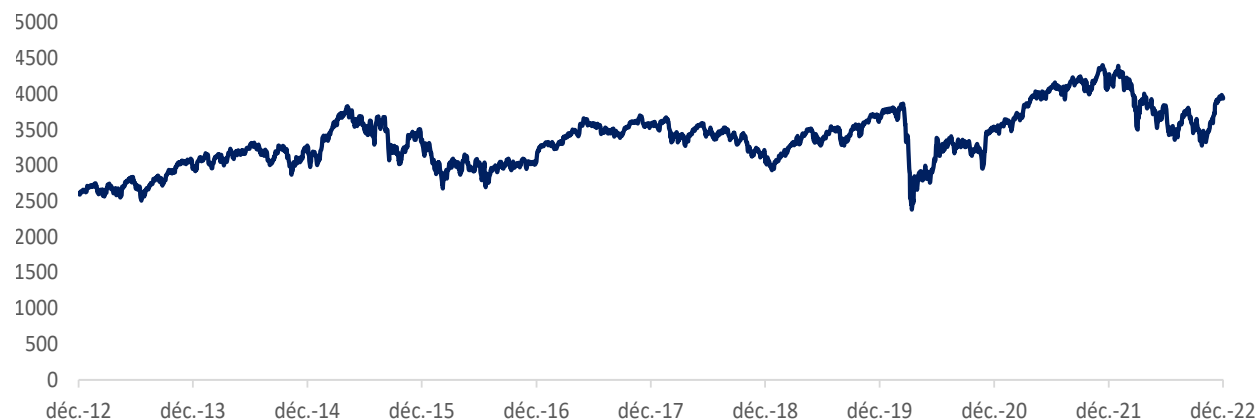
Source : Goldman Sachs, le 6 décembre 2022.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® INDEX (PRICE EUR)

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES ET/OU SIMULATIONS PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

ÉVOLUTION DE L'INDICE



Source : Bloomberg du 06/12/2012 au 06/12/2022.

PERFORMANCES CUMULÉES ET RÉELLE AU 06/12/2022

Indice EURO STOXX 50® Index (Price EUR) (dividendes non réinvestis)	
1 an	-4,78 %
3 ans	6,69%
5 ans	10,60%
10 ans	51,31 %

Source : Bloomberg du 06/12/2012 au 06/12/2022.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL

Le niveau initial de l'Indice correspond au niveau de clôture enregistrés par l'Indice le 14 avril 2023.

MÉCANISME DE VERSEMENT DE COUPON – À PARTIR DU 22 AVRIL 2024

Entre le 22 avril 2024 (inclus) et le 21 avril 2027 (inclus), le titre de créance verse un coupon annuel de 4%.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE – ANNÉE 4

CAS FAVORABLE : la performance de l'Indice est supérieure ou égale à -65% par rapport à son niveau initial, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 21 avril 2027 :



CAS DÉFAVORABLE : la performance de l'Indice est strictement inférieure à -65 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 21 avril 2027 :



L'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, la perte en capital peut donc être partielle ou totale.

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Goldman Sachs.

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer une offre commerciale de la part de l'Émetteur.

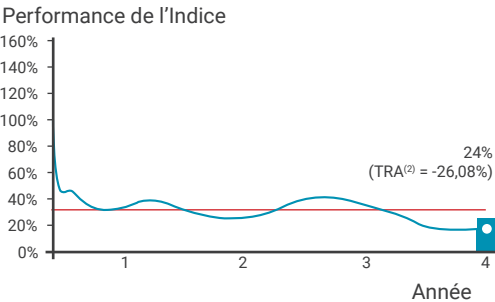
(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Goldman Sachs.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE DE 80 % À L'ÉCHANCE DES 4 ANNÉES

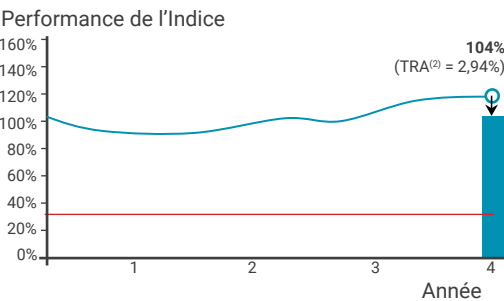


Aux dates de constatation annuelle⁽¹⁾, de la fin de l'année 1 à la fin de l'année 4, un coupon annuel de 4% est versé.

À l'échéance des 4 ans, l'Indice clôture en baisse de 80% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial diminué de la baisse de l'Indice, soit 20% du capital initial dans cet exemple (sans compter le coupon annuel défini ci-dessus).

Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de l'investissement est de -26,08 % (contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -33,65 % pour un investissement direct dans l'Indice).

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE DE 20 % À L'ÉCHANCE DES 4 ANNÉES



Aux dates de constatation annuelle⁽¹⁾, de la fin de l'année 1 à la fin de l'année 4, un coupon annuel de 4% est versé.

À l'échéance des 4 ans, l'Indice clôture en hausse de 20% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un coupon annuel conditionnel de 4%, soit 104% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de l'investissement est de 2,94% (contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 3,59 % pour un investissement direct dans l'Indice).



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR001400EQ75
Forme juridique des titres de créance	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au 6 décembre 2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Devise	EUR
Offre au public	Oui - France
Valeur nominale	1 000 €
Montant minimum d'investissement	1 000 €
Éligibilité	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E, code ISIN : EU0009658145, devise de référence : EUR) dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.
Frais	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
Période de commercialisation	Du 3 janvier 2023 au 14 avril 2023 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du titre de créance peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 14 avril 2023, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Prix d'émission	100 % de la Valeur nominale
Date d'émission	3 janvier 2023
Date de constatation du niveau initial de l'Indice	14 avril 2023
Seuil de perte en capital à échéance	35% du niveau initial (inclus)
Dates de versement du coupon annuel	22 avril 2024, 23 avril 2025, 21 avril 2026 et 21 avril 2027.
Date de constatation finale	14 avril 2027
Date d'échéance	21 avril 2027
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page 10.
Valorisation	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 14 avril 2023 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv (anciennement Thomson Reuters Pricing Services).
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France S.A.

AVERTISSEMENTS (1/2)

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre de créance, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.** **Risque de perte en capital :** Le titre présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. **Risque de marché :** Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. **Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre de créance. **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le titre de créance « Objectif Rendement Avril 2023 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 15 juillet 2022), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 3 janvier 2023 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#) et via le lien suivant pour les [Conditions Définitives](#). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

INFORMATION IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre de créance s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

AVERTISSEMENTS (2/2)

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de créance de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **AGRÉMENT :** The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats-Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre de créance) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre de créance.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.



Ce produit a été conçu en exclusivité pour DS Investment Solutions par Goldman Sachs International.

DS INVESTMENT SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital social de 350 000 €. 820 648 806 RCS Paris. APE 7022Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS N° 16 004 882. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière Police N°ABZX73-001 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 rue Washington 75008 Paris.

Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris. Tél. : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23.

Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy – CS 90130 – 75380 PARIS Cedex 8.

GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL

Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

Siège social : Plumtree Court, 25 Shoe Lane - Londres EC4A 4AU.